

Nous ne nous laisserons pas bâillonner ! (mars 2011)

En mai 2010, notre association a obtenu la suspension du permis de démolir le jardin (le Maire de Paris avait juste oublié de demander l'autorisation au Conseil de Paris de déposer ce permis !) et l'arrêt du chantier. La Ville a préparé un 2^{ème} permis, validé cette fois par le Conseil de Paris, et elle s'est pourvue en cassation contre nous, alors que le 1^{er} permis était devenu inutile.

En décembre, le Conseil d'Etat a considéré que le Maire avait bien l'autorisation du Conseil de Paris pour le 1^{er} permis et nous a condamnés à payer 4000 euros. Nous avons reçu l'ordre de la Ville de payer cette somme le 16 février, jour du massacre des arbres du jardin (pure coïncidence ?).

Que signifie cet acharnement à défendre un permis inutile, sinon la volonté de nous asphyxier financièrement ? Mais nous voulons continuer à défendre les intérêts des habitants du quartier Halles-Montorgueil et à leur apporter des informations, et nous ne nous laisserons pas bâillonner ! Nous avons envoyé les 4000 euros au Trésor Public et, grâce à votre générosité, nous avons bon espoir de réunir les sommes qui nous manquent pour faire face aux frais juridiques à venir. Pour nous soutenir, vous pouvez adresser vos chèques, à l'ordre de l'association Accomplir, à Bernard Blot, 118 rue Rambuteau 75001 Paris.

